



Tribunal canadien du  
commerce extérieur

Canadian International  
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR

# Marchés publics

---

## ORDONNANCE

Dossier n° PR-2019-016

Melanite Group Ltd.

c.

Ministère de la Défense nationale

*Ordonnance rendue  
le mercredi 4 juillet 2019*

EU ÉGARD À une plainte déposée par Melanite Group Ltd. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4<sup>e</sup> suppl.);

ET À LA SUITE D'une décision du Tribunal canadien du commerce extérieur d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE DU retrait de la plainte par Melanite Group Ltd.

## ENTRE

**MELANITE GROUP LTD.**

**Partie plaignante**

## ET

**LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

**Institution fédérale**

## ORDONNANCE

ATTENDU QUE la plainte susmentionnée a été déposée le 30 mai 2019 par Melanite Group Ltd.;

ET ATTENDU QUE le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé, le 31 mai 2019, d'enquêter sur la plainte, conformément au paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et au paragraphe 7(1) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*;

ET ATTENDU QUE le 28 juin et le 2 juillet 2019 Melanite Group Ltd. a averti le Tribunal canadien du commerce extérieur qu'elle retirait la plainte au motif qu'elle est parvenue à un règlement avec le ministère de la Défense nationale;

ET ATTENDU QUE le paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* prévoit que le Tribunal canadien du commerce extérieur peut mettre fin à l'enquête;

PAR CONSÉQUENT, aux termes du paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur, par la présente, met fin à son enquête. Chaque partie assumera ses propres frais en l'espèce.

Peter Burn

---

Peter Burn

Membre président